**CADRE DE MEMOIRE TECHNIQUE (CMT)**

**Affaire N°2025-A044: Etudes et diagnostics des structures – Clos et couvert**

La valeur technique (critère 2 et 23) et le développement durable et responsabilité sociétale (critère 4 et 5), seront évalués suivant les indications complétées ci-dessous. Le candidat rédige ses réponses en respectant et utilisant ce cadre, sous peine d’être pénalisé.

Pour chaque rubrique, si aucun des renseignements demandés n'est apporté par le candidat, la valeur technique de l'offre sur la rubrique concernée sera notée zéro.

Il est important de noter que tous les renseignements de ce questionnaire sont contractuels et donc opposables à l'entreprise titulaire durant l'exécution du marché.

Pendant l’exécution du marché, toute modification des renseignements ci-dessous (à condition que la qualité des prestations soit maintenue) devra faire l’objet d’une information auprès du représentant de l’Université dans les meilleurs délais.

|  |
| --- |
| **SOCIETE :**  Coordonnées pour joindre aisément les interlocuteurs de la SOCIETE :  Service administratif :  Téléphone : ………………………  Télécopie : ………………………  Portable : …………………………  Courrier électronique : …………….….@.……………  Horaire d’ouverture :…………………………….  Service technique :  Numéro de téléphone où adresser la demande : ….…………….………….  Et/ou Numéro de téléphone de l'astreinte (hors période d'ouverture du service) : …………..…………..…………..  Numéro de télécopie où confirmer et adresser la demande : …………………  Courrier électronique : …………….….@.…………… |

**Valeur Technique des prestations (sur 45 points)**

**2 - Méthodologie (sur 20 points)**

*Cette partie mettra en exergue :*

* *le processus de réalisation d’un marché, de la réception de la lettre d’invitation à soumissionner à la réception des prestations et le planning prévisionnel associé, décrivant les différentes étapes de la mission (visite du site, établissement d’une méthodologie, réalisation des essais, élaboration du rapport etc.),*
* *les modalités d’intervention des spécialistes, et notamment comment est assurée leur sécurité (incluant l’explication pour le cas d’un site d’intervention amianté),*
* *la gestion documentaire et le formalisme utilisé pour la présentation et la diffusion des livrables (compte-rendu, planning, tableau de suivi des sondages/prélèvements, rapports d’analyse, avis, note de synthèse, chiffrage, etc …),*

*3. Organisations et moyens (25 points)*

3.1 Organisation envisagée pour le suivi général des prestations et pour la réalisation du marché (15 points)

Cette partie mettra en exergue :

* *l’****organisation*** *envisagée pour :*
* *réaliser les prestations de chaque marché en détaillant la répartition des compétences et des tâches au sein de l’équipe prévue pour la mission,*
* *assurer le suivi général et la qualité des prestations auprès de l’acheteur, notamment le rôle joué au sein de la structure par le responsable de l’accord-cadre ;*

3-2Moyens humains et matériels pour le suivi de l’accord cadre et de sa réalisation (10 points)

Cette partie mettra en exergue

* Les **moyens humains** en charge de l’accord-cadre, en particulier :
* profils et compétences du responsable de l’accord-cadre et de son suppléant, avec leur curriculum vitae (il est important qu’un référent et un suppléant soient désignés pour représenter le titulaire dans ses relations avec l’acheteur pour faciliter la gestion continue de l’accord-cadre lui-même, parallèlement à la gestion de chacun des futurs marchés subséquents),
* profils et compétences des spécialistes susceptibles d’intervenir tant comme responsable d’une mission que comme suppléant, avec leur curriculum vitae.
* Les **moyens matériels** utilisés pour la réalisation des marchés subséquents, pour notamment :
* l’échange de documents électroniques, la production des livrables, la communication avec la maîtrise d’ouvrage et les intervenants des diverses opérations,
* Les matériels utiles aux interventions sur site (moyens d’accès, outils de collecte des données, etc.)

Développement durable et responsabilité sociétale (sur 10 points)

4 - Développement durable (sur 5 points)

4.1 - Dispositions arrêtées par l’entreprise pour la gestion des déchets générés par le chantier : tri et limitation de la quantité des déchets et suivi (2.5 points)

4.2 Démarche environnementale mise en place au sein de de l'entreprise (tri des déchets, utilisation de produits recyclés, moyens pour limiter la consommation énergétique, usage de véhicules propres, développement du co-voiturage…) ( 2.5 points)

5 - Responsabilité sociétale (sur 5 points)

5.1 Dispositions prises par l’entreprise : - pour assurer des bonnes relations et conditions de travail pour les salariés, - en terme de politique de formation, - pour favoriser la diversité, - pour l’insertion et l’emploi local dans le recrutement (2.5 points)

5.2 Politique d’achat responsable auprès de ses fournisseurs (2.5 points)

**NOTA : Vous pouvez joindre tout document que vous jugerez utile.**

**Fait à**

**Le**

**Cachet de la société et signature**